

Raymond LE DUIGOU

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

ELECTIONS LÉGISLATIVES de Novembre 1958

Circonscription VANNES I



Jean de la BOUILLERIE

Electrices, Electeurs

Le 28 Septembre dernier, 79,2 °/o des FRANÇAIS ont approuvé la CONSTITUTION. En répondant "oui", **Les FRANÇAIS ont donné leur accord à l'œuvre de redressement et de rénovation, entreprise par le général de Gaulle et ils ont en même temps condamné le régime des partis,** régime de division et d'impuissance, qui a entrainé la FRANCE au bord de la guerre civile et de la ruine. Il a fallu les heures historiques du 13 mai, pour faire comprendre aux Parlementaires que la comédie, qui durait depuis 13 ans, était finie et qu'il fallait déguerpir au plus vite. Le 23 novembre, les électeurs vont avoir la possibilité de juger les sortants et de balayer ceux qui sont responsables des malheurs de la FRANCE.

En modifiant la loi électorale et en adoptant le mode de scrutin uninominal majoritaire à deux tours, **le général de Gaulle a voulu donner satisfaction à la grande majorité des FRANÇAIS, qui veulent choisir leurs DÉPUTÉS, en portant leurs suffrages sur des candidats qu'ils connaissent** bien, parce qu'ils vivent chez eux, avec leur famille. Ils peuvent ainsi mieux contrôler l'action de leurs élus et, s'ils ne leur donnent pas satisfaction, leur donner congé à l'élection suivante.

L'Ancienne loi électorale, avec le système des apparentements, **a permis en effet à des gens venant "on ne sait d'où" de se faire élire avec un nombre de voix ridicule.** Le 2 janvier 1956, les ÉLECTEURS du MORBIHAN ont été stupéfiés de voir élus deux candidats ayant obtenu environ 38.000 voix, alors que d'autres en ayant obtenu 47.000 étaient proclamés battus ! C'était baffouer le suffrage universel ! Aujourd'hui, plus de combinaisons possibles ! le futur député de VANNES sera celui qui aura obtenu le plus de voix et c'est justice.

Avant de choisir leurs bulletins de vote, les électeurs devront savoir ce que sont les candidats qui se présentent à leurs suffrages. Il est donc indispensable que je me présente à vous et que je vous présente mon suppléant.

Je suis né à Vannes, quartier de Trussac et habite Muzillac depuis ma plus jeune enfance, où je suis notaire depuis 34 ans. Maire de ma commune depuis 23 ans, je siège au CONSEIL GÉNÉRAL depuis 21 ans. En 1955, les électeurs de mon canton m'ont fait l'honneur de me renouveler le mandat qu'ils m'avaient confié par 3.011 voix contre 398 voix recueillies par mes deux concurrents. Père de huit enfants, je suis à même de mesurer à leur valeur les charges écrasantes des pères et mères de famille.

Mon suppléant, Jean de la BOUILLERIE est né à Pontivy. Il habite Saint-Gravé où il est exploitant agricole. Il a été élu maire de sa commune en 1944, puis conseiller général du Canton de ROCHEFORT-en-TERRE en 1949. Les électeurs lui ont renouvelé son mandat par 3.390 voix contre 153. Père de quatre enfants, il connait lui aussi les charges des familles.

L'équipe qui se présente à vos suffrages est donc **composée de deux Bretons,** nés dans le MORBIHAN **habitant réellement dans la circonscription de Vannes, avec leurs femmes et leurs enfants et donc connus de tous.**

Ces deux candidats, *RÉPUBLICAINS INDÉPENDANTS, ne sont affiliés à aucun parti et ne l'ont jamais été ;* on n'est plus indépendant, dès qu'on est tributaire d'un parti politique. Le 28 septembre 1958, les FRANÇAIS ont indiscutablement voté *contre le régime des partis,* c'est la raison pour laquelle *nous ne voulons avoir pour guides que nos électeurs et notre conscience.* Nous n'aurons pas ainsi le concours financier électoral d'un parti, mais nous aurons conservé notre liberté d'action et de vote, ce qui nous représente une valeur inappréciable. Celà ne veut pas dire, si vous nous honorez de votre confiance, que pour travailler nous ne serons pas obligés d'adhérer à un groupement politique parlementaire, mais si les initiatives et les décisions de ce dernier ne nous conviennent pas, nous le quitterons librement.

Le soir du 28 septembre, la plupart des FRANÇAIS ont crié " Victoire ! les partis sont morts ! ". Hélas, comme l'hydre de LERNE sous les coups d'HERACLES, malgré le coup de massue électoral, les partis ont ressuscité plus nombreux que jamais. Je crains les conséquences de cette prolifération de partis.

Bien que *le passé politique et administratif des deux candidats, qui se présentent à vos suffrages, est le meilleur gage pour l'avenir*, je dois vous indiquer les grandes lignes de notre programme.

1° *Soutien du Général de GAULLE* dans l'œuvre de rénovation et de pacification qu'il a entreprise et ce, *dans le cadre des institutions républicaines.*

2° Réalisation de *l'équilibre budgétaire* (réduction des dépenses, diminution du train de vie de l'ETAT, révision du régime des nationalisations, etc...).

3° *Stabilité du franc :* les dévaluations successives entrainant la ruine des épargnants et n'enrichissant que les spéculateurs.

4° *Modification de la nouvelle loi électorale.* Le scrutin actuel risque de nous donner une CHAMBRE ingouvernable, avec ses conséquences néfastes. Nous préférons le principe du scrutin d'arrondissement ou départemental majoritaire à un tour. De toute façon, nous désirions la modification des circonscriptions électorales, qui ont été établies, en tenant compte uniquement de l'intérêt personnel de certains sortants influents.

5° Mise au point et application d'urgence du *plan d'aménagement du territoire,* qui doit amener la décentralisation dans tous les domaines. Application du *plan BRETON.*

6° Mesures d'ordre général à instituer pour *assurer l'avenir de nos ENFANTS.*

7° *Poursuite de la politique du logement* entreprise depuis plusieurs années ; tout père de famille est en droit d'avoir son logement à *lui.* Dans ma commune, j'ai démontré que celà était possible, même pour les familles ne possédant que des ressources modestes, car en fait la charge des annuités à payer est souvent inférieure au montant du loyer.

8° *Ratification urgente de la CONVENTION des DROITS de l'homme* établie en 1950, par le CONSEIL de l'EUROPE, avec le concours de la FRANCE et ratifiée par tous les pays ; seule la FRANCE n'a pas donné son accord. Cette ratification *assurera la sauvegarde des droits essentiels des citoyens et en particulier de la liberté familiale d'éducation et d'enseignement* La mainmise étatique et totalitaire sur notre jeunesse scolaire doit être et sera combattue avec la plus grande énergie. *La BELGIQUE vient de régler la question scolaire, la FRANCE doit suivre son exemple sans délai.*

9° *AGRICULTURE.* — L'équipement des fermes doit être poursuivie : restauration de l'habitat rural, modernisation des bâtiments d'exploitation, réalisation de la distribution d'eau potable dans les fermes (conformément aux conclusions du rapport que j'ai présenté au CONSEIL GÉNÉRAL à la session de mai 1958).

10° *MARINS-OSTRÉICULTEURS.* — Il est indispensable de poursuivre l'aménagement de nos petits ports côtiers et d'aider les ostréiculteurs au développement de leurs exploitations, qui sont une des principales richesses de notre circonscription.

12° *TOURISME ET COMMERCE.* — Nous devons poursuivre l'organisation du Tourisme, qui seul peut assurer la prospérité du commerce local.

Tel est, en résumé, le programme que nous nous proposons de réaliser si vous nous faites l'honneur de votre confiance.

VIVE L'ARRONDISSEMENT DE VANNES !
VIVE LA RÉPUBLIQUE !
VIVE LA FRANCE !

RAYMOND LE DUIGOU
Chevalier de la Légion d'Honneur
Croix de Guerre 14-18
Conseiller Général - Maire de MUZILLAC
Vice-Président de la Commission Départementale
Président de la Commission des T.P. du Cons. Général
Président du Syndicat d'adduction d'eau
de la région de MUZILLAC
CANDIDAT RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

Remplaçant éventuel :

JEAN DE LA BOUILLERIE
Croix de Guerre 39-45
Conseiller Général de ROCHEFORT-en-TERRE
Maire de SAINT-GRAVÉ
Président du Syndicat Agricole de SAINT-GRAVÉ
Ancien Prisonnier de Guerre
CANDIDAT RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

IMPORTANT. - Les électeurs doivent voter pour les deux candidats, **sans rature,** ce qui rendrait le bulletin nul.

Imp. St-Joseph - Vannes